

Vie de la profession

>> Démographie

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de la DV

Le nombre de salariés en progression régulière dans les structures vétérinaires

Composée majoritairement de femmes et d'actifs à temps partiel, la population salariée de la branche « Cabinets vétérinaires » représentait quelque 14 500 individus en 2004. Elle augmente légèrement chaque année. Son âge moyen est de 34 ans, soit 10 ans de moins que l'âge moyen de ses employeurs.

Le nombre d'entreprises et de salariés dans les structures vétérinaires augmente en France légèrement mais régulièrement, souligne l'Observatoire des métiers des professions libérales (OMPL), dans un portrait de la branche « Cabinets vétérinaires » qu'il vient de publier.

Selon cette étude, 14 500 salariés sont recensés dans les structures vétérinaires en 2004, soit 5 % des effectifs des « activités liées à la santé » et 1 % des effectifs salariés de l'ensemble des professions libérales. Parallèlement, on dénombre quelque 6 400 entreprises vétérinaires, soit 2 % des entreprises des « activités liées à la santé » et 1 % de l'ensemble des entreprises libérales.

Surtout des très petites entreprises

La hausse moyenne de la population salariée de la branche « Cabinets vétérinaires » serait d'environ 4 % par an depuis 1992, suivie d'une inflexion en 2000, avec une augmentation entre 2005 et 2006 de 2 %.

Le secteur est essentiellement composé de TPE* (moins de 5 salariés). Ainsi, 41 % des salariés de structures vétérinaires sont en activité dans des cabinets de 3 à 5 salariés, contre 26 % pour l'ensemble des salariés entrant dans le champ de compétences de l'OMPL qui couvre 10 branches professionnelles**. Inversement, seuls 3 % des salariés travaillent dans des structures de plus de 10 salariés alors qu'un salarié de profession libérale sur 5 se trouve dans une structure de cette taille.

Les entreprises à un seul salarié sont relativement peu fréquentes dans notre branche : 24 % contre 38 % pour l'ensemble des professions libérales. Un tiers d'entre elles est sans salarié.

La population salariée de la profession vétérinaire est composée surtout de femmes (environ 85 %) et d'actifs à temps partiel (55 %). A noter cependant que les hommes sont en majorité à temps plein (65 %) tandis que les femmes sont majoritairement à temps partiel (59 %).

Faibles départs à la retraite

Les grandes régions qui comptent le plus d'entreprises et le plus de salariés sont l'Île-de-France et Rhône-Alpes mais, en proportion, la part des salariés des cabinets vétérinaires dans l'ensemble des professions libérales est plus importante dans les régions d'élevage (voir carte).

Les salariés sont en majorité titulaires de contrats ordinaires (CDD ou CDI). Les contrats aidés, contrats d'apprentissage ou stages sont utilisés pour des salariés de moins de 26 ans ou de plus de 55 ans (retour à l'emploi).

Les structures d'âge – moyenne d'âge de 34 ans – laissent augurer de faibles départs en retraite dans les prochaines années. Parallèlement, l'âge moyen des employeurs dans les structures vétérinaires est de 10 ans plus élevé.

Ainsi, le taux de départ des employeurs à la retraite devrait augmenter rapidement dans les 5 prochaines années et s'amplifier dans les 10 ans à venir. En conséquence, « se pose à moyen terme le problème de voir les employeurs partir à la retraite avant leur salariés », souligne l'OMPL, problème qui semble particulièrement aigu dans le secteur de santé.

Enfin, les cadres constituent 25 % des salariés de la branche. Près de la moitié occupent leur poste moins de 200 jours dans la structure : il s'agit certainement de vétérinaires remplaçants.

>> Encore plus d'infos !

Site Internet : www.opcapl.com (via la page d'accueil, rubrique OMPL).

*TPE : Très petites entreprises.

**10 branches relèvent du champ de l'OMPL : entreprises d'architecture, géomètres, économistes de la constructions, cabinets médicaux, dentaires et vétérinaires, laboratoires d'analyses et de biologie médicale, pharmacies, avocats et cabinets d'expertise en automobile.

>> GROS PLAN

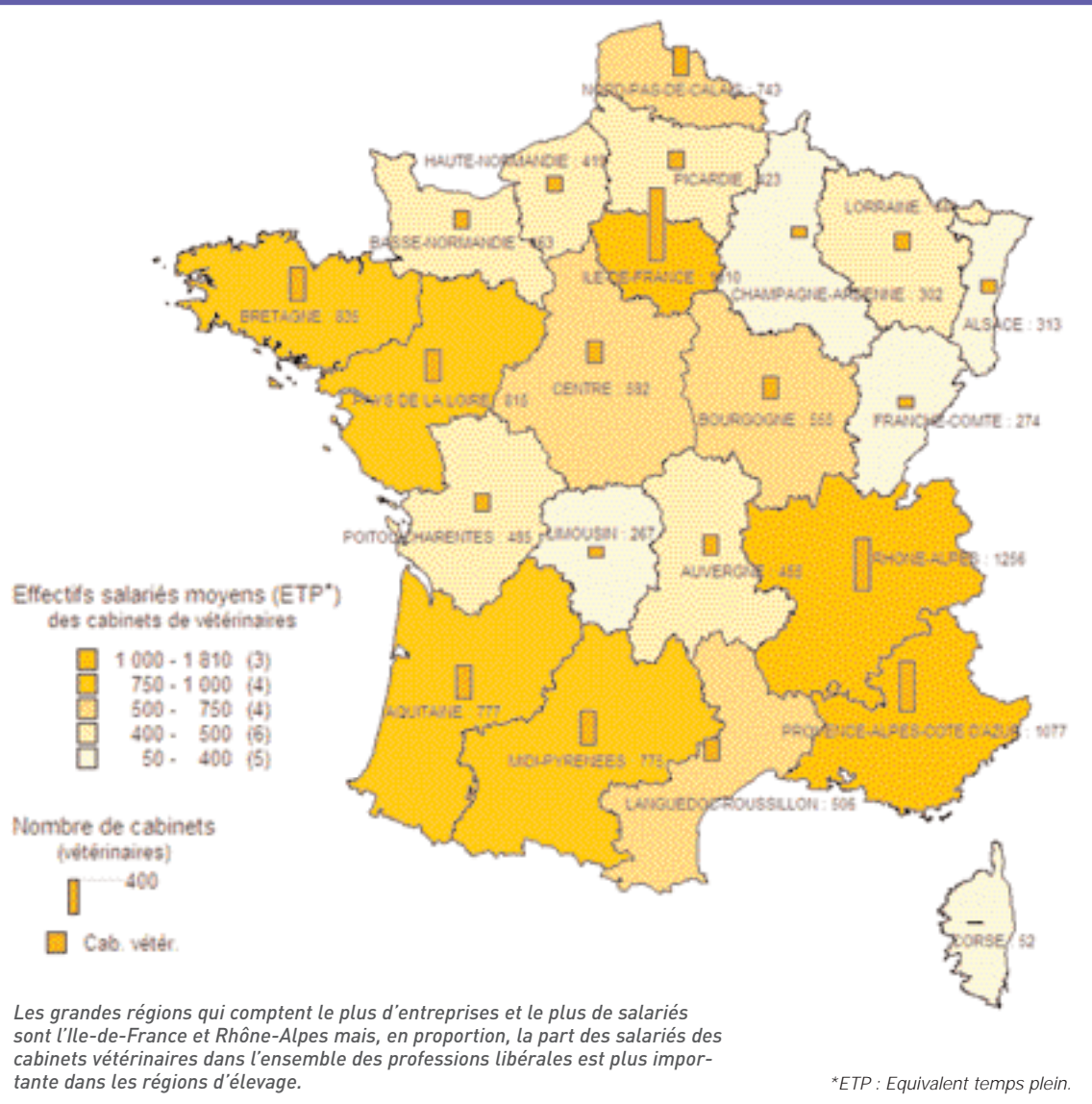
Qu'est-ce que l'OMPL ?

L'Observatoire des métiers des professions libérales a été créé à la suite d'un accord conclu, en 2005, entre l'Union nationale des professions libérales, à laquelle adhère le SNVEL*, et cinq syndicats de salariés représentatifs au plan national.

Il est chargé d'étudier les métiers et les qualifications du secteur des professions libérales, dans un monde en constante et rapide évolution. L'objectif est notamment de mieux se préparer au choc démographique prévu pour les toutes prochaines années. Celui-ci risque en effet d'atteindre de manière plus importante les très petites entreprises dont les professions libérales sont très représentatives. **M.J.**

*SNVEL : Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral.

Répartition des entreprises vétérinaires libérales par région



Source : OPCA-PL